

Monsieur Driss NAJI
Président
Communauté de communes Berg et Coiron,
33 grand rue,
07110 VILLENEUVE-DE-BERG

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Refus du transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté de communes Berg & Coiron

Saint Maurice d'Ibie, le 24 juin 2026

Monsieur le Président,

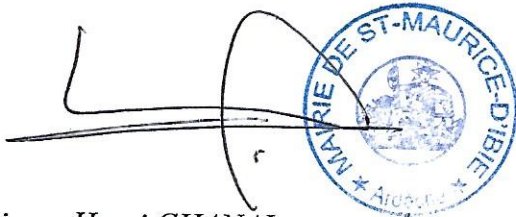
Conformément aux dispositions de l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, je vous notifie par la présente mon opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale mentionnés au A du I dudit article.

En lien avec les compétences exercées par la communauté de communes Berg & Coiron, je m'oppose ainsi au transfert de mon pouvoir de police spéciale en matière d'assainissement, de voirie, de collecte des déchets ménagers, d'accueil des gens du voyage, d'habitat, de publicité ainsi que de protection et de mise en valeur de l'environnement. Autant de pouvoirs que vous n'exerciez pas sur le territoire de notre commune durant le précédent mandat.

Cette opposition intervient dans le délai de six mois suivant la date de votre élection en qualité de Président de la Communauté de communes Berg & Coiron, intervenue le 9 avril 2026.

Conformément aux dispositions précitées, la présente notification met fin au transfert de ces pouvoirs de police pour la commune de Saint Maurice d'Ibie.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Pierre-Henri CHANAL
Maire